Marsannay-la-Côte, le 10/09/2022



La Présidente et les membres du Conseil d'administration vous convient à l'Assemblée générale de l'Association « Les Archers Pataras » qui se déroulera le samedi 1er octobre 2022 à 10h30, Salle du Rocher, 3 rue du Rocher à Marsannay-la-Côte.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- -rapport moral
- -approbation des comptes de la saison 2022
- -bilan d'activités dont bilan sportif
- -projets et objectifs 2023
- -budget 2023
- -prix de la part club licence 2024
- -questions diverses.

Vous êtes invité à faire part de toute question diverse que vous souhaiteriez aborder au préalable à cette assemblée générale en l'dressant à l'adresse contact du club ci-dessous, ou lors de celle-ci.

Si vous ne pouvez être présent mais que vous souhaitez participer aux décisions vous avez la possibilité d'adresser un pouvoir à tout autre licencié du club, merci de le compléter et nous le retourner pour le 29/09/2022 à <u>archerspataras@gmail.com</u>. Pour rappel seuls les licenciés à jour de leur cotisation peuvent voter.

Cette assemblée se clôturera sur un pot de l'amitié.

Pour une bonne organisation et le respect de nos statuts, merci de nous faire connaître votre participation et le nombre de présents.

Sportivement.

La présidente, Catherine PELLEN

PJ: bulletin réponse et pouvoir

ASSEMBLEE GENERALE « Les Archers Pataras » 01/10/2022

BULLETIN REPONSE

Nom, Prénom :
Participera
Sera accompagnée de
Questions diverses à aborder :
POUVOIR
Sont électeurs les membres de l'Association âgés d'au moins 16 ans le jour de l'Assemblée, ayant adhéré depuis plus de 6 mois et à jour de leur cotisation la date de l'AG.
Je soussigné [NOM, Prénom]
Donne pouvoir à [NOM Prénom]
Pour me représenter et voter en nom lors de l'Assemblée Générale du 01/10/2022.
Date :
Signature :